Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik: VPK = Mensuration,

photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) =

Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 85 (1987)

Heft: 10

Vereinsnachrichten: V+D Eidgenössische Vermessungsdirektion = D+M Direction

fédérale des mensurations cadastrales

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rubriques

géomètre qui s'y rapporte. Selon ce nouveau règlement ce n'est plus la direction fédérale des mensurations cadastrales qui est chargée de l'organisation des examens, mais les associations responsables qui sont l'ASTG, la SSMAF, le GP/SSAMF et le groupe professionnel MGR/UTS.

L'examen est fondé sur les bases juridiques de la loi sur la formation professionnelle et aura lieu pour la première fois en 1989, probablement en automne. Afin de garantir une préparation suffisante pour ces examens, il est prévu des cours de préparation. Ceux-ci auront lieu probablement au printemps 1989. Du fait que le premier examen selon le nouveau règlement se déroulera en 1989, la direction fédérale ne peut plus autoriser des stages pratiques pour les branches 1, 3, 4 et 5. Les derniers examens selon l'ancien règlement auront lieu pour les candidats déjà inscrits en automne 1988.

Quelques mots sur l'exposition nationale 1991.

La mensuration sera incorporé dans le thème Maison et Patrie. Le 26 avril se dérouleront les votations sur les crédits respectifs dans les cantons de la Suisse Primitive.

De ce fait la situation est toujours indéfinie. La commission de travail nous informera dès que possible.

Rensignements sur d'autres affaires en cours.

Hans-Ruedi Göldi informe l'assemblée sur l'état de la révision du règlement sur la formation et le déroulement des examens de fin d'apprentissage pour dessinateurs-géomètres. Un projet de règlement sera remis aux associations au printemps 1987 et mis en consultation entre l'été et l'automne 1987. Il pourra probablement être approuvé par les associations professionnelles lors de leurs assemblées générales 1988.

Hanspeter Stäheli, président de la commission pour l'étude des questions professionnelles et de formation remercie M. le Directeur W. Bregenzer qui vient de donner les explications concernant la révision du nouveau règlement d'examen pour techniciensgéomètres.

Pierre-Alain Goy, président de la commission pour l'étude des questions contractuelles et de travail renseigne sur l'état de la révision de la convention et des conditions d'engagement.

Les tendances suivantes peuvent être rete-

- L'introduction de la semaine de 42-heures devrait devenir réalité sous peu. Le GP/SSMAF a recommandé cette diminution du temps de travail à ses membres.
- La commission a proposé un règlement concernant les heures supplémentaires pour le travail sur écran cathodique.
- Comme d'habitude, les tractations concernant les salaires indicatifs annuels constituent le thème le plus ardu. Le GP/ SSMAF propose un concept nouveau pour l'échelle des salaires indicatifs. Celui-ci comporte les salaires annuels indicatifs pour les onze premières années de pratique professionnelle. Dès cet instant les salaires seront fixés selon entente individuelle entre employeur et employé. Entrent en considération le rendement, le

marché du travail et la position sociale de l'employé, ainsi que la situation des commandes et du rendement pour l'employeur. Les différences régionales des conditions du marché du travail rendent en partie très difficile l'établissement d'une règlementation nationale qui puisse nous satisfaire.

Une nouvelle échelle des salaires est prévue pour les techniciens-géomètres avec le certificat du nouvel examen qui se déroulera dès 1989. Celle-ci devrait se situer entre les actuelles catégories III et IV.

Communications

a) Nomination d'un membre d'honneur La section Zürich propose de nommer membre d'honneur leur collègue Paul Kasper, membre de l'ASTG depuis 1945. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

b) Nomination des membres vétérans
 Deux membres sont nommés membres vétérans:

- René Hugonnet (VD)
- Le deuxième honoré n'aimerait pas être cité.

M. Oskar Leu prend la parole et transmet à l'assemblée les salutations de l'administration de la Fédération Suisse des Employés (FSE). Il souligne l'importance de la participation active de la FSE dans le groupe CH91. En outre il nous apprend l'organisation cet automne d'une conférence pour toutes les associations affiliées à la FSE.

Divers

Le président de la section Ostschweiz (Suisse orientale) invite déjà aujourd'hui tous les membres ASTG à participer à l'assemblée générale 1988, qui aura lieu les 15 et 16 avril 1988 à Appenzell.

Organisation des prochaines assemblées générales:

- 1989 à Lugano, Section Ticino.
- Pour 1990 nous n'avons plus d'organisateur, après que la section Genève ait retiré sa candidature. Les sections sont appelées à se proposer pour cette manifestation.
- 1991 dans la région Zentralschweiz (Suisse centrale).

10. Communications et questions

La section Vaudoise insiste que soit porté au procès-verbal le fait qu'elle n'a participé à cette assemblée de Zurich qu'avec 3 membres.

Le président de la section Valais, Henri Coquoz, prie Monsieur le Directeur des Mensurations W. Bregenzer, d'offrir aux candidats des examens de Berne ayant obtenu la branche I la possibilité de se présenter pendant deux ans encore à l'examen pour la branche

Jean-Daniel Tercier (FR) fait remarquer, que tout se soit passé un peu vite en ce qui concerne le nouveau règlement des examens de technicien. La phase de consultation a été très courte pour les sections, l'information insuffisante. Il fait savoir que l'association doit rester vigilante, pour que notre profession d'arpenteur reste attractive, également dans le futur.

Conclusion

Le président central Theo Deflorin remercie finalement

- la section Zurich pour la parfaite organisation de cette assemblée générale de l'ASTG et de ses programmes annexes, ainsi que de nous avoir reçu en hôtes de marque,
- au conférencier M. le Professeur Dr. H. J. Matthias, rédacteur en chef du MPG, pour sa conférence sur un thème professionnel,
- aux firmes exposantes qui, par leur participation à cette exposition professionnelle, ont soutenu d'une façon attractive notre manifestation.
- à tous les membres présents à l'assemblée pour leur participation.

L'assemblée générale 1987 est close à 16.50 heures.

Le secrétaire de l'assemblée: Adriano Salm Traduction: P. Richle

VSVT-Zentralsekretariat: ASTG secrétariat central:

Theo Deflorin, Montalinstrasse 405, 7012 Felsberg
Tel. 081 / 21 32 69 Geschäft

Tel. 081 / 21 32 69 Geschäft Tel. 081 / 22 04 63 © Privat

Stellenvermittlung

Auskunft und Anmeldung:

Service de placement

pour tous renseignements:

Ali Frei, Glattalstrasse 94, 8052 Zürich Tel. 056 / 83 33 80 Geschäft Tel. 01 / 302 83 97 Privat



Patentprüfung 1988 Organisation und Anforderungen

I. Organisation

Die Patentprüfung wird erstmals im Areal der landwirtschaftlichen Schule Schwand in Münsingen durchgeführt. Dauer der Prüfung: 2 Wochen im September. Verpflegung und Unterkunft in den Räumen der landwirtschaftlichen Schule.

II. Anforderungen

Themenkreis 1 «Vermessung» Dauer: ca. 3 ½ Tage (Feld und Büro) Prüfungsstoff:

- Organisation und Vorbereitung einer Parzellarvermessung
- Ergänzung der Triangulation, Basispunktnetz

- Aufarbeitung eines teilnumerischen Operates nach den Grundsätzen der RAV
- Nachführungsaufgaben
- Topographie, Grundsätze, Methodenwahl, Kosten
- Prüfungsgespräche

Themenkreis 2 «Bodenordnung, Strukturverbesserung, Raumordnung» Dauer: ca. 2 Tage (Feld und Büro)

Prüfungsstoff:

- Quartierplanung
- Baulandumlegung
- Prüfungsgespräche

Themenkreis 3 «Anwendung der Informatik» Dauer: ca. 1 Tag (Büro)

Prüfungsstoff:

- Einführung und Betrieb von EDV-Systemen, von Ergänzungen zu EDV-Systemen und von Software-Paketen
- Datensicherung
- Prüfungsgespräche

Themenkreis 4 «Betriebsorganisation» Dauer: ca. 1 Tag (Büro) Prüfungsstoff:

- Organisation eines Vermessungsbüros
- Organisation und Netzplan für eine Parzellarvermessung
- Bewerbungsschreiben, Arbeitszeugnisse, Qualifikation von Mitarbeitern
- Strukturen des Berufsstandes
- Prüfungsgespräche.

Detaillierte Angaben über den gesamten Prüfungsstoff in den einzelnen Themenkreisen samt Literaturangaben können ab November 1987 bei der Eidg. Vermessungsdirektion, 3003 Bern, bezogen werden.

> Eidg. Prüfungskommission für Ingenieur-Geometer

Examen de brevet en 1988 Organisation et exigences

I. Organsiation

Pour la 1ère fois, l'examen de brevet est organisé dans les locaux et sur les terrains de l'Ecole d'agriculture de Schwand, à Münsingen. Durée de l'examen: 2 semaines en septembre. Pension et logement dans les locaux de l'Ecole d'agriculture.

II. Exigences

Thème 1 «Mensuration»

Durée: env. 3 1/2 jours (terrain et bureau) Matières d'examen:

- organisation et mise en route d'une mensuration parcellaire
- compléments de la triangulation, réseau des points de base
- rénovation d'une entreprise partiellement numérique selon les principes de la
- tâches de la mise à jour
- topographie, principes, choix des méthodes, coût
- entretiens sur le thème d'examen

Thème 2 «Régime foncier, améliorations foncières, aménagement du territoire»

Durée: env. 2 jours (terrain et bureau) Matières d'examen:

- plans de quartiers
- remaniements de terrains à bâtir
- entretiens sur le thème d'examen

Thème 3 «Application de l'informatique» Durée: env. 1 jour (bureau) Matières d'examen:

- introduction et exploitation de logiciels et de systèmes TED et de leurs compléments
- sauvegarde des données
- entretiens sur le thème d'examen

Thème 4 «Organisation d'entreprise» Durée: env. 1 jour (bureau) Matières d'examen:

- organisation d'un bureau de géomètre
- organisation et déroulement d'une entreprise de mensuration parcellaire
- lettres d'engagement, certificats de travail, qualification de collaborateurs
- structures de la profession
- entretiens sur le thème d'examen

indications détaillées concernant l'ensemble des matières d'examen dans les différents thèmes, avec liste des ouvrages à consulter, peuvent être commandées à partir de novembre 1987 à la Direction fédérale des mensurations cadastrales, 3003 Berne.

> Commission fédérale d'examen des ingénieurs géomètres

Lehrlinge **Apprentis**

Lösung zu Aufgabe 5/87

Es sind folgende Korrekturen anzubringen: 1. Infolge Höhe (Luftdruck) und Temperatur

- gemäss Tabelle in der Gebrauchsanweisuna
- 2. Reduktion von der Stationshöhe auf den Meereshorizont.
- 3. Infolge Projektionsverzerrung (X* im Landeskoordinatensystem).

Rechne die einzelnen Faktoren (F), mit welchen die Horizontaldistanz (dh) zu multiplizieren ist. Dies ergibt die Distanz im Projektionssystem (dp).

Wenn ein Gerät immer im selben Gebiet zum Einsatz gelangt, besteht die Möglichkeit, den mittleren Korrekturwert mittels Schaltern einzustellen. Die gemessenen Horizontaldistanzen können dann direkt zur Koordinatenberechnung verwendet werden.

Die nachfolgenden Formeln gelten nicht für Präzisionsvermessung.

Hans Aeberhard

F1 = +5mm / 100m = 1.00005 F2 = 1-(H:R) = 0.99976 ; R=6370Km F3 = 1+ (X2*: 2R2) = 1.00001; X*= 172-200Km dp = dh · F1 · F2 · F3 = 99.982 m

Les corrections suivantes doivent être apportées:

- 1) Une première en raison de l'altitude (pression atmosphérique) et de la température, selon tabelles dans les modes d'emploi des instruments.
- 2) Une deuxième réduction est celle due à l'altitude de la station au dessus du niveau de la mer.
- 3) Et enfin une dernière en raison de la déformation du système de projection (X* dans le système des coordonnées nationales).

Calcule les différents facteurs (F) par lesquels la distance horizontale (dh) doit être multipliée. Le résultat sera la distance réduite dans le plan de projection (dp).

Il existe la possibilité d'introduire la valeur moyenne de correction sur différents instruments, lorsque celui-ci est toujours utilisé dans une même région. Les distances mesurées horizontalement peuvent dès lors être utilisées directement pour le calcul des coordonnées

Les formules suivantes ne peuvent être employées telles quelles pour une mensuration de précision!

Vi sono le seguenti correzioni da eseguire:

- 1. In conseguenza all'altezza (pressione atmosferica) e temperatura come a tabella delle prescrizioni date.
- 2. Riduzione dallo stazionamento all'orizzonte del mare.
- 3. In seguito alla deformazione del sistema di proiezione (delle coordinate nazionali

Calcolare i fattori unici (F) la quale distanza orizzontale (dH) è da moltiplicare. Questo dà la distanza sul sistema diproiezione (dp).

Quando uno strumento si usa sempre nella stessa regione, si usa la stessa correzione, tasto correzione distanze orizzontali.

La distanza orizzontale misurata può essere usata direttamente per il calcolo delle coordinate.

La formula seguente non vale per calcoli di precisione.

Vermarkungsarbeiten

übernimmt und erledigt

- prompt
- zuverlässig

nach Instruktion GBV für Geometerbüros und Vermessungsämter in der deutschsprachigen Schweiz

Josef Lehmann, Vermarkungsunternehmer, 9555 Tobel TG

Tel. 073 / 45 12 19 oder 9556 Affeltrangen, Tel. 073 / 45 15 42